

## Cas pratique donation et personnalité juridique

Par **Tessa12**, le **07/11/2016** à **20:52**

Bonsoir,

Je dois faire un cas pratique et j'ai du mal à trouver les articles du Code Civil me permettant d'argumenter.

les faits:

Un homme souhaite faire une donation à sa petite fille qui n'est pas encore né car il s'apprête à faire un long voyage. Il s'interroge sur le fait que cela soit possible. Sa nouvelle épouse est contre car elle juge que ce n'est pas possible. Cependant, s'il arrivait malheur à son mari elle compte bien réclamer la somme.

Pour le principe, j'ai citer l'article 902 du code civil

J'ai vérifier une condition pour le donataire grâce à l'article 906 du code civil.

Cependant je ne trouve pas d'article posant une condition pour le donateur dans se cas ainsi que pour l'épouse ( a t elle son mot à dire puisque qu'ils sont mariés?)

Ainsi que pour l'exception

Merci d'avance

Par **Camille**, le **07/11/2016** à **21:00**

Bonjour,

[citation]Cependant, s'il arrivait malheur à son mari elle compte bien réclamer la somme.  
[/citation]

Réclamer à qui ?

[citation]une donation à sa petite fille qui n'est pas encore né(E)[/citation]  
Une donation à qui ?

Par **Tessa12**, le **07/11/2016** à **21:50**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse

Elle veut que cette somme lui revienne à elle et non à sa petite fille si son mari venait à mourir

Jean s'apprête à devenir grand père et veut faire une donation à sa future petite fille

Par **Camille**, le **07/11/2016** à **22:37**

Re,

Ce n'est pas la question que j'ai posée, relisez bien.

A qui "elle" va réclamer cette somme, si son mari est mort ? Au pape ? A François Hollande ?

Comment Jean va-t-il désigner sa petite-fille dans sa donation ?

Future Célestine Dupont ? Et si, à sa naissance, on constate que c'est un garçon, on fait quoi ?

Par **Tessa12**, le **08/11/2016** à **06:23**

Ça n'a pas été spécifié à qui elle va réclamer cette somme mais ça a été écrit de cette façon.

Le problème est de savoir si c'est possible de faire une donation avant sa naissance et si sa femme a un mot à dire sur ça puisqu'elle est contre.

Donc finalement je ne vois pas ce que vous voulez dire et où voulez-vous en venir

Par **Camille**, le **08/11/2016** à **10:14**

Bonjour,

Alors, cherchez bien.

Vous vous doutez bien, j'espère, que ces questions ne sont pas innocentes.